TARIFS BINCK.FR

Tarifs en vigueur à partir du 1er juin 2020

UNE TARIFICATION SIMPLE, TRANSPARENTE, MOINS CHÈRE

Pour tout renseignement ou opération ne figurant pas dans cette tarification, contactez-nous au 01 70 36 70 80 (appel non surtaxé)

1-PLACEMENTS FINANCIERS & ÉPARGNE

ACTIONS, WARRANTS, CERTIFICATS, TURBOS, TRACKERS ETF, DROITS, OBLIGATIONS

EURONEXT	EN FONCTION DU MONTANT DE L'ORDRE	TARIF CLASSIQUE 1	TARIF 30 ORDRES PAR MOIS ²
Paris	Inférieur ou égal à 1000€	2,50€	9€
Amsterdam Bruxelles	Entre 1000€ et 5000€	5€	9€
Lisbonne	Entre 5000€ et 7500€	7,50€	9€
	Entre 7500€ et 10000€	10€	9€
	Supérieur à 10000€	0,10%	0,09% par ordre

¹ Tarification par défaut

BOURSES ÉTRANGÈRES

TARIF/ORDRF

Francfort (XETRA), Madrid, Milan, Dublin, Vienne, Londres, Zurich, Copenhague, Helsinki, Luxembourg, Oslo, Stockholm	15€ + 0,15%
NYSE, Nasdaq, Amex, OTC US et Toronto	0,08% (min. 8€)
RÈGLEMENT DIFFÉRÉ	
Frais de courtage	Tarif Actions + 2,50€ pour le tarif classique Tarif Actions pour le tarif 30 ordres par mois
Commission de Règlement Différé (CRD) (taux / jour / position)	0,023% (Aller-Retour gratuit dans la même journée)
Frais de prorogation (report)	0,20% (min. 10€)

OPTIONS ET FUTURES

Options Euronext, US et EUREX (passage d'ordres, exercice, assignation)	2,25€ par contrat
Clôture d'un contrat ayant une prime inférieure à 0,10€	Gratuit
Futures Euronext, EUREX et CME	3,50€ par contrat
Mini Futures Euronext	1€ par contrat

OPCVM / FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS (FIA)

Frais de courtage par ordre	10€
Droits d'entrée	Fonds partenaires : 0% à 2% Fonds non partenaires : voir notice DICI
Droits de sortie / Frais de Gestion	En fonction des sociétés de gestion : voir notice DICI

Binck.fr, en sa qualité de distributeur, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, sous forme de commission sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPCVM et/ou de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). Les taux de rétrocession sont compris entre 0% et 2% selon la classification AMF des OPCVM et FIA. Les conditions de rétrocession convenues entre Binck.fr et les sociétés de gestion pouvant évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu, à tout moment, sur simple demande adressée à Binck.fr.

² Offre tarifaire réservée aux personnes physiques. Adhésion pour une durée minimum de 3 mois. Si moins de 90 ordres sont exécutés sur les 3 derniers mois ou si moins de 30 ordres sont exécutés dans le dernier mois, une pénalité de 120€ par mois est facturée (hors premier mois d'adhésion).

Livret Binck

Voir taux en vigueur sur <u>www.binck.fr</u>

2-VIE DES COMPTES

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

	PEA/PEA-PME/COMPTE-TITRES	LIVRET BINCK
Ouverture	Gratuit	Gratuit
Versement minimum à l'ouverture	1€	10€ (aucun plafond)
Clôture	Gratuit	Gratuit
Transfert sortant	15€ par ligne (min. 85€)	Non applicable

■ RELEVÉS DE COMPTE

Avis d'opérés et relevé mensuel	Gratuit par internet / 1,50€ par envoi par courrier
Confirmation de l'exécution de votre ordre par e-mail/SMS	Gratuit
Frais de recherche de documents	Sur devis

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	Gratuit
Droits de garde	Gratuit
Frais d'inactivité	Gratuit

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Frais par virement occasionnel en ligne (virements SEPA)	Gratuit
Remise de chèque à l'encaissement	Gratuit Date d'encaissement des chèques : J+4 ³
³ Sous réserve d'encaissement effectif et sauf vérification de la provision sur le compte	

OUTILS ET SERVICES

Outils d'aide à la décision : ProScoring	Gratuit
Analyses techniques avancées sur plus de 400 valeurs	Gratuit
Application mobile	Gratuit
Formations boursières en ligne	Gratuit
ProTrader	Gratuit
ProRealTime Version Simplifiée (passage d'ordres inclus)	15€ par mois ⁴
ProRealTime Version Complète (passage d'ordres inclus)	30€ par mois ⁴

⁴ Tout mois commencé est dû. Aucun engagement. Seuls les mois utilisés sont facturés.

COURS EN TEMPS RÉEL AVEC RAFRAICHISSEMENT AUTOMATIQUE (STREAMING)

Bourses européennes Euronext	Gratuit
Options et Futures Euronext	Gratuit
BATS US (Actions US)	3€ par mois ⁵
CME Market (Indices US)	6€ par mois ⁵
Option US (Opra)	3€ par mois ⁵
Futures - Options EUREX avec carnet d'ordres 1 ligne	10€ par mois ⁵
Futures EUREX avec carnet d'ordres 5 lignes	15€ par mois ⁵

⁵ Tout mois commencé est dû.

AUTRES FRAIS

Traitement des opérations sur titres	Gratuit
Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet)	Gratuit
Ordre annulé ou non exécuté	Gratuit
Ordre transmis par téléphone	Frais de courtage + 5€
Changement d'offre tarifaire	120€
Commission de change sur les devises	0,50%
Débouclement de position sur marchés non proposés	30€ + 0,50%
Mandat vente ou exercice des droits à échéance en cas d'opérations sur titres	2,5% du montant global de l'opération
Attestation Assemblée Générale et détention de titres	10 gratuites par an, 10€ au delà
Autres attestations	10€
Autres attestations Mise au nominatif administré (nominatif pur non autorisé)	10€ 10€
Mise au nominatif administré (nominatif pur non autorisé)	10€
Mise au nominatif administré (nominatif pur non autorisé) Courriers recommandés	10€ 8€
Mise au nominatif administré (nominatif pur non autorisé) Courriers recommandés Intérêts débiteurs pour un solde débiteur (€)	10€ 8€ 7,50%
Mise au nominatif administré (nominatif pur non autorisé) Courriers recommandés Intérêts débiteurs pour un solde débiteur (€) Intérêts débiteurs pour un solde débiteur (\$)	10€ 8€ 7,50% Federal Funds Rate + 5,5%
Mise au nominatif administré (nominatif pur non autorisé) Courriers recommandés Intérêts débiteurs pour un solde débiteur (€) Intérêts débiteurs pour un solde débiteur (\$) Intérêts débiteurs pour un solde débiteur dans une autre devise	10€ 8€ 7,50% Federal Funds Rate + 5,5%

3-RÉSOUDRE UN LITIGE

En cas de désaccord avec Binck.fr, une solution amiable sera recherchée. Vous pouvez vous adresser pour cela au Service Client (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h) :

- o par téléphone au **01 70 36 70 80** (appel non surtaxé)
- o par email à clients@binck.fr
- o par courrier à Binck.fr, 10 Rue de la Paix 75085 Paris cedex 02

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser une réclamation au Service Qualité de Binck.fr:

o par email à **servicequalite@binck.fr**

Toutefois, si le désaccord persistait après la réponse donnée par Binck.fr, vous pouvez saisir le Médiateur, par écrit, gratuitement, aux coordonnées suivantes :

Médiateur de la Fédération Bancaire Française (FBF) - BP 151 - 75422 Paris cedex 09

Pour tout litige relatif à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres et à la commercialisation des placements financiers, vous pouvez également vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

o par courrier à **Médiateur de l'AMF**

Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

o par téléphone au **01 53 45 64 64**

Permanences téléphoniques : mardi et jeudi de 14 heures à 16 heures

• par internet via le formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet

http://www.amf-france.org - rubrique du Médiateur



Les tarifs indiqués n'incluent aucune taxe locale (taxe sur les transactions financières sur les positions quotidiennes nettes de certains produits/valeurs européens, Stamp Duty sur les bourses de Londres et Dublin...), hormis la TVA.

Les transferts internationaux entrants peuvent engendrer des frais supplémentaires non imputables à Binck.fr. Le client sera informé par Binck.fr de ces frais supplémentaires avant leur application.

Binck.fr se réserve la possibilité de facturer, à son coût réel, toute opération lui ayant généré un coût spécifique. La tarification et les conditions indiquées sur cette page sont susceptibles de modification, dans le respect des délais légaux. Les Tarifs et les Conditions Générales de Binck.fr sont disponibles sur www.binck.fr ou sur simple demande. Les tarifs présents sur www.binck.fr prévalent sur ceux mentionnés sur cette page.

Le placement en Bourse est risqué. Vous pouvez subir des pertes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps. L'investisseur doit consulter avant tout investissement tout document d'information relatif à l'instrument financier. Le Client est seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure et doit apprécier ses choix d'investissement en fonction de sa situation financière, de son expérience et de ses objectifs en matière de placement (notamment degré d'acceptation du risque de perte et durée d'investissement envisagée).